

DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Apprenons

les bons réflexes



Episode météorologique



Inondations



Séisme



Rupture de barrage



Glissement de terrain



Transport de matières dangereuses

LE MOT DU MAIRE



La sécurité des Hennebontais est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale.

A cette fin et conformément à l'article L125-2 du code de l'environnement, le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), me permet de vous informer et vous sensibiliser aux risques naturels et technologiques encourus sur le territoire de la commune. Ce DICRIM vous indique également les consignes de sécurité et mesures de sauvegarde que vous pourriez être amenés à prendre pour vous protéger.

Le DICRIM est un document que je vous invite à lire attentivement. Il annule et remplace la première version du DICRIM diffusée en juin 2009.

Pour notre part, et en cohérence avec ce DICRIM, la Commune a élaboré son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) approuvé en avril 2009 et mis à jour en décembre 2018, dont l'objectif est la mise en sécurité des personnes et des biens ainsi que le soutien aux populations en cas d'événements majeurs.

Bien informé, chacun sera à même de se préparer de façon responsable et citoyenne, aux risques majeurs.

André HARTEREAU
Maire d'Hennebont
Vice-président de Lorient Agglomération

SOMMAIRE

L'alerte	3
Episode météorologique	4
Inondations	5
Séisme	6
Rupture de barrage	7
Glissement de terrain	8
Transport de matières dangereuses	9
Hlstorique du risque à Hennebont	10
Votre kit de sécurité	11



L'ALERTE



En cas d'évènement grave, l'alerte relève de la responsabilité du Maire et de l'Etat. Selon la nature de l'évènement et sa localisation, elle peut être donnée par plusieurs moyens :

- Messages vocaux diffusés par des véhicules sonorisés
- Porte-à-porte ou boitage
- Radio, télévision, internet ou tout autre moyen
- Sirènes d'alerte à la population

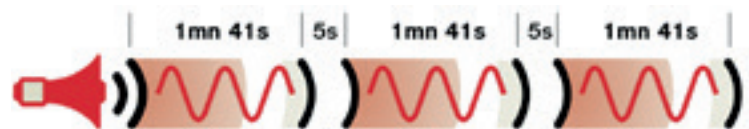
Alerte diffusée par les sirènes

Les sirènes d'alerte à la population sont positionnées

- à la mairie,
- au blockhaus de Beaufort,
- au groupe scolaire de Langroix.

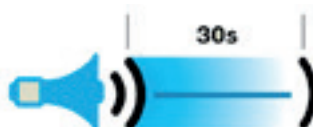
Elles sont testées chaque 1^{er} mercredi du mois, à 11h50 précises.

Début de l'alerte

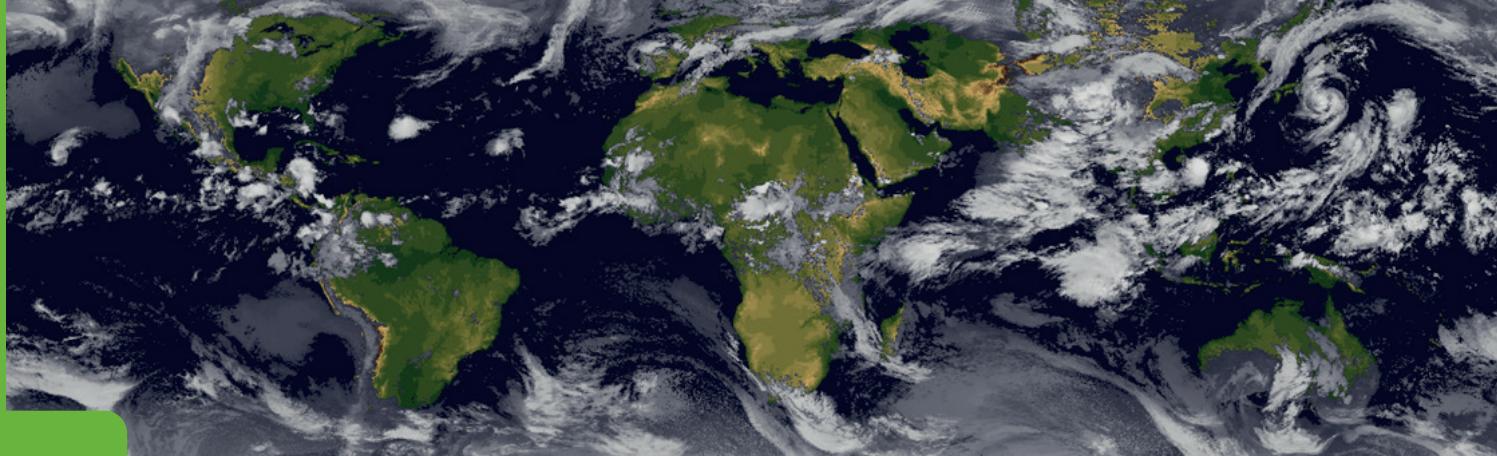


En cas de danger, les sirènes émettent le signal d'alerte (son modulé en fréquence et composé de 3 cycles successifs de 1 minute et 41 secondes chacun et séparés par un intervalle de 5 secondes).

Fin de l'alerte



Une fois le danger écarté, les sirènes émettent le signal de fin d'alerte, un son continu de 30 secondes.



EPISODE MÉTÉOROLOGIQUE



Vent violent



Pluies, inondations



Orages



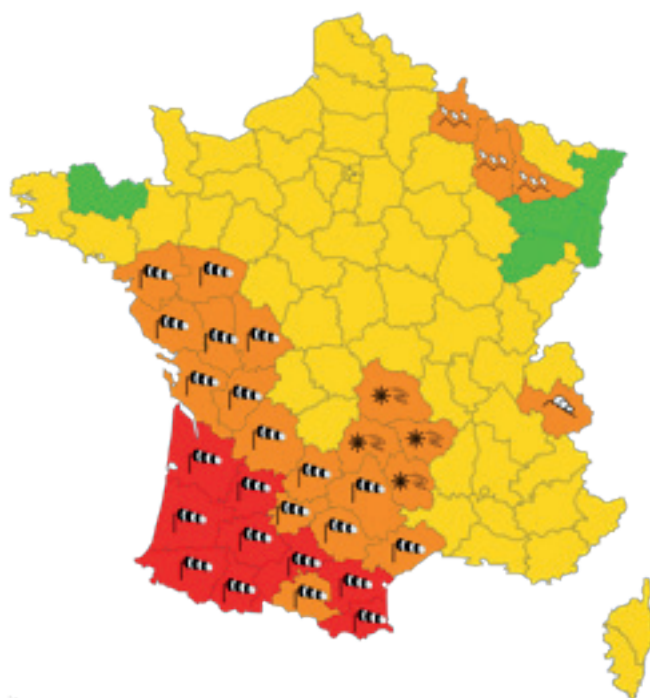
Canicule



Grand froid



Neige, verglas



Les cartes de vigilance sont diffusées sur le site www.meteo.fr et relayées par les radios, les télévisions et la presse écrite.

Ce risque concerne toute la ville et peut prendre plusieurs formes : tempête, canicule, neige...

Météofrance diffuse une carte de vigilance des situations qui peuvent être dangereuses dans les 24h à venir. Le département du Morbihan y est signalé en niveau **vert** **jaune** **orange** ou **rouge**.

Dès le niveau **jaune**, suivez les conseils de comportement.

Signalez toute personne isolée ou en difficulté au CCAS (02 97 85 16 19), notamment en période de températures extrêmes.



INONDATIONS



Ces recommandations concernent principalement les riverains situés en zone inondable.

A Hennebont, une inondation peut être due :

- soit une augmentation du débit du Blavet provoquée par des pluies importantes et durables (crue fluviale),
- soit à une tempête associée à un fort coefficient de marée (submersion marine).

Dès l'alerte



Installez les dispositifs de protection contre les crues.



Evacuez le logement si nécessaire.



Montez dans les étages si nécessaire.



Fermez portes, fenêtres et aérations.



Tenez-vous informé :

- sur Internet : www.vigicrues.gouv.fr - www.meteofrance.com
- par la radio (FM) : France Info : 105.5 - France Inter : 89.0.



Coupez l'électricité et le gaz si nécessaire.



Suivez les instructions mentionnées sur le guide « Vivre en zone inondable » remis aux riverains situés en zone inondable et disponible sur le site www.hennebont.bzh.

Après l'alerte

- Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est sèche.
- Aérez les pièces.
- Assurez-vous que l'eau du robinet est potable (appeler la mairie : 02 97 85 16 16).
- Détectez les anomalies affectant la construction et faites vérifier l'état général du bâtiment.
- Pour évaluer les dégâts : faites-vous accompagner et portez des gants contre les risques de pollution.



SÉISME

Un séisme (ou tremblement de terre) est une fracturation (processus tectonique aboutissant à la formation de fractures des roches en profondeur), le long d'une faille généralement préexistante. Cette rupture s'accompagne d'une libération soudaine d'une grande quantité d'énergie qui se traduit en surface par des vibrations plus ou moins importantes du sol. Elle est difficilement prévisible.

Pendant la première secousse



A l'intérieur : Mettez-vous à l'abri près d'un mur, une colonne porteuse ou sous un meuble solide, éloignez-vous des fenêtres. Ne descendez pas du bâtiment avant la fin de la secousse.



A l'extérieur : Eloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer (ponts, bâtiments, roches, poteaux, câbles électriques...).

Après la première secousse



Evacuez le plus rapidement possible les bâtiments.



Coupez l'électricité et le gaz si nécessaire.



Eloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer.



Tenez-vous informé par la radio (FM) : France Info : 105.5 - France Inter : 89.0.



En cas de fuite de gaz, ouvrez les fenêtres et les portes et prévenez les secours.

- ▶ Ne prenez pas l'ascenseur.
- ▶ Ne retournez pas dans un immeuble endommagé.
- ▶ N'allumez pas de flamme et ne fumez pas .
- ▶ Ne téléphonez qu'en cas d'urgence : laissez le réseau disponible pour les services de secours.
- ▶ Ne touchez pas les câbles même tombés à terre.



RUPTURE DE BARRAGE



Compte-tenu de la structure du barrage de Guerlédan, sa rupture est quasiment improbable. Néanmoins, en cas d'effacement total et soudain du barrage, le temps d'arrivée de l'onde de submersion a été évalué à 7h00 (zone de Langroix) pour une hauteur d'eau atteignant au maximum 7m.

Dès l'alerte



Tenez-vous informé par la radio (FM) : France Info : 105.5 - France Inter : 89.0.



Suivez les consignes des autorités.



Gagnez immédiatement les points hauts.

- ▶ Ne prenez pas l'ascenseur.
- ▶ Ne revenez jamais sur vos pas.
- ▶ N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



GLISSEMENT DE TERRAIN

Le glissement de terrain ne concerne qu'une partie infime du territoire de la commune. Néanmoins, les conséquences peuvent être importantes.

Dès les premiers signes ou sur consignes des autorités



A l'intérieur : Mettez-vous à l'abri près d'un mur, une colonne porteuse ou sous un meuble solide, éloignez-vous des fenêtres. Ne descendez pas du bâtiment avant la fin de la secousse.



A l'extérieur : Eloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer (ponts, bâtiments, roches, poteaux, câbles électriques...).

Après le premier mouvement de terrain



Evacuez le plus rapidement possible les bâtiments.



Coupez l'électricité et le gaz si nécessaire.



Tenez-vous informé par la radio (FM) : France Info : 105.5 - France Inter : 89.0.



Eloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer.



En cas de fuite de gaz, ouvrez les fenêtres et les portes et prévenez les secours.

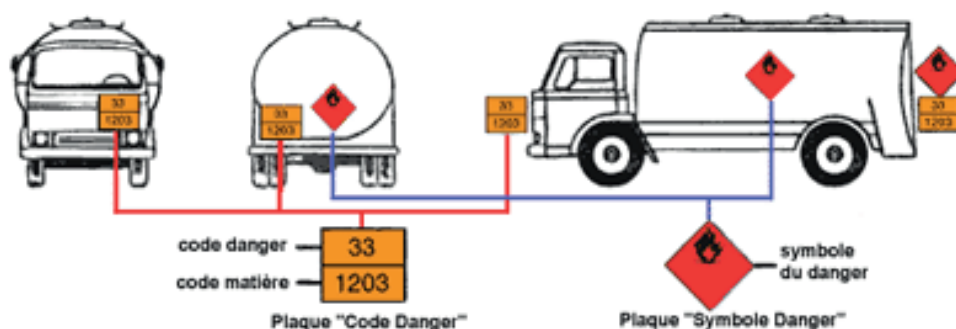
- ▶ Ne prenez pas l'ascenseur.
- ▶ Ne retournez pas dans un immeuble endommagé.
- ▶ N'allumez pas de flamme et ne fumez pas.
- ▶ Ne téléphonez qu'en cas d'urgence : laissez le réseau disponible pour les services de secours .
- ▶ Ne touchez pas les câbles même tombés à terre.



TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Compte tenu de la diversité des produits transportés et des destinations possibles, un accident impliquant le transport de matières dangereuses peut survenir pratiquement n'importe où sur le territoire de la commune (route, voie express, voie ferrée...) et engendrée soit un incendie, soit une explosion, soit un nuage toxique.

Si vous êtes témoin d'un accident, mettez-vous en sécurité et communiquer les éléments ci-dessous aux secours (pompiers : 18) en précisant le lieu exact, le moyen de transport concerné, le code danger figurant sur le véhicule (voir ci-dessous) et la nature du sinistre (fuite, feu, explosion...)



Dès l'alerte



Tenez-vous informé par la radio (FM) : France Info : 105.5 - France Inter : 89.0.



Mettez-vous à l'abri à l'intérieur d'un bâtiment et éloignez-vous des fenêtres.



Fermez portes, fenêtres et aérations.

- N'allumez pas de flamme et ne fumez pas .
- Ne téléphonez qu'en cas d'urgence : laissez le réseau disponible pour les services de secours .
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école : les enseignants connaissent les consignes à appliquer et mettront vos enfants à l'abri.



HISTORIQUE

15 octobre 1987 : Tempête

► vents > 160 km/h

26 décembre 1999 : Tempête

► vents > 130 km/h

30 septembre 2002 : Séisme

► magnitude 5.5 sur l'échelle de Richter

Décembre 1995 : Inondation

► niveau atteint : 2.92m

Décembre 2000 : Inondation

► niveau atteint : 2.61m

Janvier 2001 : Inondation

► niveau atteint : 2.95m



VOTRE PACK DE SÉCURITÉ



A préparer chez soi

- ▶ Lampes de poche
- ▶ Radio à piles et piles
- ▶ Matériel de confinement (ruban adhésif, serpillères ou tissus pour colmater les entrées d'air)
- ▶ Nourriture et eau
- ▶ Papiers personnels
- ▶ Vêtements et couvertures
- ▶ Trousse de 1ers soins
- ▶ Médicaments (notamment traitements quotidiens)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

POUR EN SAVOIR PLUS

MAIRIE D'HENNEBONT

02 97 85 16 16

13, place Maréchal Foch

CS 80130

56704 Hennebont

 www.hennebont.bzh

 [hennebont.officiel](https://www.facebook.com/hennebont.officiel)

PRÉFECTURE DE VANNES

02 97 54 84 00

Place du Général de Gaulle

BP 501

56019 Vannes Cedex

PORTAIL INTERMINISTÉRIEL DE LA PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS

 www.risques.gouv.fr

NUMÉROS UTILES

Pompiers :	18
SAMU :	15
Police/Gendarmerie :	17
N° d'urgence européen :	112
Météo France :	32 50
Dépannage Enedis (électricité) :	09 72 67 50 56
Urgence sécurité gaz GRDF :	0 800 47 33 33

RAPPEL LÉGISLATIF

Loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004.